

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **11 DECEMBRE** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Hubert MARCHAIS
Eric LEMAIRE représentée par Bernard RIO
Audrey LYS représentée par Laurence BARTHELEMI
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
5 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 22
VOTANTS : 29

Objet : Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020/12/08 du 4 décembre 2020 de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) émettant un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat de gens du voyage du Val d'Oise,

Considérant que le projet de révision fait suite au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) du Val d'Oise en date du 5 novembre 2020 (arrêté le 23 février 2022),

Considérant que le projet de révision du SDAHGV est actuellement soumis à concertation,

Considérant l'avis défavorable émis par le Conseil communautaire de la CCVO3F le 5 décembre 2025,

Considérant que les propositions faites dans le cadre de la révision du SDAHGV font ressortir les contraintes suivantes :

- La difficulté d'identifier sur le territoire de la CCVO3F des surfaces foncières constructibles disponibles pour la création de 36 terrains locatifs familiaux destinés aux gens du voyage, en particulier depuis l'adoption définitive du SDRIF-e mettant en application le ZAN,
- Les obligations de construction de logements sociaux liées aux seuils légaux de la Loi SRU et plus généralement les incitations permanentes de l'Etat à la production de logements pour satisfaire aux besoins en Ile-de-France,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 2 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à la majorité :

- 26 voix POUR

Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN (+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Stéphane IMBERT

- 2 voix CONTRE

Messieurs et Mesdames : Jérôme DURIEUX (+1)

- 1 ABSTENTION

Messieurs et Mesdames : Frédéric LEGIEMBLE,

DECIDE d'émettre un avis défavorable à la proposition de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val d'Oise, conformément à l'avis défavorable déjà exprimé par le conseil communautaire de la CCVO3F du 5 décembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 11 décembre 2025

La secrétaire de séance,



Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise